

Le dispositif d'insertion du RMI : dispositif de crise ou miroir des mutations de la société française contemporaine ?

enquête dans les départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône

Cet article est issu d'une étude réalisée par Economie et Humanisme et par l'auteur (Futur Antérieur), à la demande des conseils généraux de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, soucieux de procéder à une évaluation qualitative du devenir des bénéficiaires du RMI, au regard du volet "insertion" du dispositif, qu'ils mettent en oeuvre ¹.

Au sein du dispositif, on se représente généralement le devenir des bénéficiaires sous forme de parcours, c'est-à-dire, plus ou moins explicitement, comme une succession d'étapes qui mèneraient de l'exclusion à l'insertion professionnelle et que le bénéficiaire est censé suivre dans l'ordre. Cette image du parcours a certains avantages en termes opérationnels : elle permet de construire des actions (de formation, de santé, d'activités sociales etc.) qui s'enchaînant les unes et les autres donneront forme et sens, pense-t-on, à ce parcours. La difficulté est que le public du RMI résiste fortement à cette vision idéale. Il est extrêmement hétérogène, présente les situations et les besoins les plus variés et les travailleurs sociaux ne retrouvent pas, en bout de chaîne, le résultat attendu. Nous faisons l'hypothèse, au départ de cette étude ² que cette diversité de situations ne peut être réduite à la forme normalisée et univoque de parcours et que les catégories habituellement utilisées d'"exclusion" et d'"insertion" ne peuvent rendre compte de la réalité du travail accompli par le volet insertion du RMI. Nous nous proposons de cerner un peu mieux ce travail en interviewant des bénéficiaires dans les trois départements, choisis selon différents critères : durée de "séjour" dans le RMI, âge, type d'activités d'insertion proposées). Les entretiens, semi directifs, ont porté sur les raisons de l'entrée de la personne dans le dispositif RMI, sur les actions entreprises au sein de ce dispositif, sur son projet professionnel et/ou personnel et, le cas échéant, les conditions de sortie du dispositif. 38 personnes ont été ainsi interrogées, qui en principe, avaient toutes signé un contrat d'insertion. Parallèlement à ces entretiens, le dispositif de recherche comprenait deux séries de rencontres avec les opérateurs du dispositif - l'une avec les gestionnaires départementaux, l'autre avec les acteurs opérant sur le terrain. Ces réunions avaient pour but de rendre compte de l'avancée de l'enquête, mais aussi et surtout de soumettre les hypothèses des chercheurs à la discussion et à la validation des acteurs, dans la mesure où une grande part du savoir qualitatif concernant les bénéficiaires du RMI est dans le dispositif lui-même, mais à l'état latent.

Nous nous sommes vite aperçus que le contrat d'insertion était largement une coquille vide, que les intéressés s'étaient, pour la plupart, empressés d'oublier. Par contre, à travers leurs récits, on voyait se dessiner une image du dispositif RMI très différente de l'image convenue, c'est-à-dire celle d'un dispositif de gestion de la crise économique et sociale, destiné à disparaître avec le

¹ Geneviève Decrop, Cyril Kretzchmar, Hugues Puel, Le RMI, un dispositif sans qualité ?, Economie et Humanisme/Futur Antérieur, Lyon, mars 1999. - étude commanditée par les Départements de l'Ain, du Rhône et de l'Isère.

² Hypothèse étayée par des travaux antérieurs, Hugues Puel, Dominique Royer, "Audit du Conseil Général du Rhône sur le subventionnement des associations accompagnatrices du RMI", juillet 1997

retour de la croissance et de l'emploi. Au contraire, nous observons un RMI, qui, depuis 10 ans, n'a cessé de s'enfler, et qui, bien loin de gérer la crise, accompagne et parfois précède les mutations de toutes natures qui travaillent en profondeur la société française depuis quelques décennies. Il était alors beaucoup plus fructueux de cerner cet accompagnement et d'identifier, sans prétention à l'exhaustivité, les différentes fonctions que le RMI assure dans cette mutation sociale. Nous en avons repéré quatre : la gestion de la sélectivité du marché du travail, la gestion des ruptures dans la trajectoire des personnes, l'accueil de la désaffiliation sociale et la fonction de germination sociale.

1. La gestion de la sélectivité du marché du travail

La meilleure image de cette sélectivité du marché du travail français nous a été donnée par Abdil, 31 ans, fraîchement arrivé du Maroc: *"tu vas dans un pays sous-développé, tu trouves un boulot vite fait, mais dans un pays développé comme la France, ce n'est pas évident de trouver un boulot : tu cherches quoi ? dans quoi ? tu as quoi dans la tête ? D'abord, il faut l'intelligence pour trouver un boulot. Là-bas, on cherche un boulot, on fait 5 ou 6 métiers, n'importe quoi ... on sait faire beaucoup de choses, mais au total tu ne sais rien faire, tu ne fais rien à fond... ici, c'est pas pareil, c'est plus sophistiqué, il y a beaucoup de métiers, des spécialités ... ici, c'est dès l'enfance, il faut avoir une idée dans la tête et tu deviens fort dans cette matière ... si tu veux être médecin, tu fais des maths Chercher un boulot, c'est une technique, un boulot ; c'est de l'imagination, des idées, comme de résoudre un problème mathématique ... Quand je suis arrivé, il y avait des portes fermées, pas de chemin. Il fallait que je pousse les branches, pour trouver un chemin."*

Redistribution des secteurs de production, recomposition de l'éventail des métiers, requalification et surqualification des tâches ont fait du marché du travail un système fermé, sélectif, qui produit ses effets aux deux bouts de la chaîne : difficultés d'accès pour les plus jeunes et éviction des plus âgés et des plus déqualifiés. Le RMI remplit alors les fonctions que remplissaient, il y a encore peu, des institutions aujourd'hui en crise et il en assure de nouvelles qui n'ont pas trouvé de formes institutionnelles adéquates.

Côté sortie, il prolonge les mécanismes défailants d'indemnisation du chômage de longue durée et tient lieu pour les plus âgés de préretraite. On y retrouve des ouvriers spécialisés et des manoeuvres, pour la plupart immigrés, parfois, mais pas toujours, analphabètes qui ont subi de plein fouet la crise du bâtiment et des travaux publics, ou de l'industrie secondaire. Beaucoup d'entre eux sont licenciés dans la seconde moitié des années 1980, survivent quelque temps dans le marché du travail par le biais de l'intérim. Mais même cette voie précaire finit par se tarir et ils se retrouvent définitivement au chômage, aux alentours de la cinquantaine, avec pour certains d'entre eux, encore une famille à charge. Pour ces travailleurs, la surqualification des tâches manuelles est particulièrement préoccupante. Comme le dit Karim, 52 ans, avec un accent de désespoir : *"il n'y a pas de travail, et il faut savoir lire un plan, faire de l'électronique ... je ne suis pas assez intelligent."*

Mais la sortie brutale n'affecte pas seulement les catégories non qualifiées de travailleurs. On y trouve également des entrepreneurs en faillite, dans des branches en crise, comme cet homme de

58 ans qui a subi de plein fouet la crise de l'industrie laitière, dans plusieurs entreprises où il a occupé des fonctions de direction, puis dans la faillite de l'entreprise qu'il avait lui-même créée. Pour lui, ou pour d'autres, commerçants ou artisans en faillite, l'absence d'assurance chômage des professions indépendantes est dramatique.

Pour toutes ces personnes, le retour à l'emploi est une illusion que certains caressent encore, sans trop y croire. Il reste leur attachement à la valeur travail, qui a structuré leur vie jusqu'ici. Pour eux, l'activité est un impératif de survie morale - un impératif que les CES ou les chantiers d'insertion ne comblent que très peu et qui s'ajustent mal à la diversité des profils professionnels. La question reste donc posée de l'organisation de leur vie et de leur temps jusqu'à une retraite, qui les rendra au droit commun, revalorisante en termes d'image de soi et en termes financiers. Mais pour certains, le temps de l'attente peut aller jusqu'à une dizaine d'années, avec son cortège inévitable de dommages psychiques et sociaux.

Du côté de l'entrée dans le marché de travail, on trouve là encore des profils très divers. Depuis la femme sans expérience professionnelle qu'un divorce ou le décès de son conjoint contraint à chercher un emploi, jusqu'aux étudiants fort diplômés, en passant par les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Pour les uns et les autres, le RMI devrait jouer le rôle d'un sas vers l'autonomie financière et vers l'autonomie professionnelle, par le biais de son volet insertion. L'autonomie financière obtenue est bien sûr relative, eu égard au faible montant de la prestation, surtout elle s'apprécie diversement selon les situations des personnes. L'accès au travail est encore plus aléatoire et l'aide qu'apporte le dispositif ne saute pas d'emblée aux yeux. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que le dispositif est assez neutre, très peu contraignant pour ceux dont la recherche d'emploi manque de conviction, mais d'une aide réelle pour ceux qui en font un impératif prioritaire.

La dimension de contacts et de rencontres, d'exploration des possibles des activités d'insertion du dispositif, bien qu'elles ne débouchent pas sur un travail stable, est soulignée par ceux de nos interlocuteurs qui ont pleinement admis l'idée que la recherche active d'un emploi ne dépendait que d'eux. Ils ne sollicitent pas le dispositif au-delà de ses capacités, mais exploitent pleinement celles qui lui sont propres. (Il est plus troublant de constater qu'ils ne fondent que très peu d'espoir dans l'ANPE - l'inscription à cet organisme tenant plus du rituel obligé que de l'espoir de travail). François, 26 ans, titulaire d'une maîtrise de philosophie, est arrivé sur le marché de l'emploi avec des idées assez floues sur son fonctionnement ; pour lui, le RMI a joué un rôle d'orientation professionnelle dont l'université ne lui avait pas donnée idée : *" J'ai voulu me lancer dans les métiers de l'édition, parce que j'aime l'écriture, j'aime la photo et j'aime la mise en page Et puis, à un moment, j'ai basculé vers le social ... j'ai atterri dans un atelier de recherche d'emploi dont le local est prêté par le centre social de V., et la directrice a fait une présentation du centre, en disant que c'était ouvert à toutes les initiatives personnelles, qu'on pouvait y créer des ateliers d'écriture ... Je n'en aurai jamais eu l'idée si elle n'en avait pas parlé ... et puis (après quelques stages dans diverses spécialités) je suis arrivé au centre social pour un CES .. alors là, c'est moi qui ait fait mon profil de poste, j'ai carte blanche pour tout ce que je veux faire et je veux faire beaucoup de choses... "*

On peut dégager de cette première fonction du dispositif RMI quelques grandes caractéristiques. En premier lieu, il est frappant de constater qu'il remplit, sur les marges du marché de l'emploi, des fonctions assurées autrefois par des dispositifs ou des institutions, aujourd'hui en crise. C'est évident en ce qui concerne la crise du financement des ASSEDIC. En ce qui concerne l'entrée sur le marché du travail, il remplit le rôle que devrait jouer l'apprentissage. Mais il le fait selon une modalité très différente de l'apprentissage classique, car il intervient bien en amont de l'entreprise, sans avoir véritablement la possibilité d'y intégrer directement les jeunes. Il se tient dans l'écart grandissant entre l'Education Nationale et l'entreprise, et n'a pas les moyens de relier les deux bouts de ces ensembles qui dérivent chacun de leur côté. Il opère alors dans l'entre-deux, à la lisière du monde du travail, en aidant les jeunes à en défricher des chemins d'accès, pour reprendre l'expression d'Abdil, et en faisant parfois des détours qui peuvent se révéler décisifs. Mais sur ce plan, les opérateurs du dispositif défrichent presque autant que les bénéficiaires. Ils le font par des mises en contact, en activant des réseaux qui sont essentiellement ceux de l'économie sociale, et en plaçant les jeunes dans des situations de travail simulées. Tout repose alors sur le ressort profond de l'individu, qui peut soit s'installer dans le simulacre de manière durable, soit le transformer en tremplin vers l'emploi. Il est probable que pour ceux qui ont été pris en charge très tôt par les dispositifs d'insertion des jeunes de la décennie 80 (MLE, PAIO et divers "stages parking"), le ressort est quelque peu endommagé.

Il comble également des lacunes, qui sont en quelque sorte des impensés des politiques économiques. Le cas le plus criant est celui de l'assurance chômage des créateurs d'entreprise, que les pouvoirs publics ont encouragés par toutes sortes d'incitations financières et par une rhétorique envahissante au cours des années 80, sans jamais se pencher concrètement sur l'hypothèse de la faillite, dont la probabilité était cependant forte et quasiment calculable.

2. La gestion des ruptures dans la trajectoire des personnes - l'accompagnement de l'"individu incertain" ³

La grande majorité des personnes que nous avons rencontrées avaient vécu des ruptures profondes sur le plan affectif, familial, relationnel. Certaines les avaient plutôt choisies, d'autres les avaient plutôt subies, mais cette distinction reste assez mouvante. D'autres, voire les mêmes, avaient connu des aléas graves sur le plan de la santé, physique ou mentale, et en subissaient encore les conséquences. Aucune d'entre elles n'offre l'image d'un chemin de vie rectiligne. Mais il serait trop rapide d'en conclure que le RMI est le refuge de tous les accidentés de la vie. En réalité, les bénéficiaires du RMI ne se distinguent pas de la population générale, sur le plan de la problématique individuelle. Ils renvoient l'image d'une société qui laisse l'individu à découvert, libre (ou sommé ?) de construire sa vie en dehors des voies traditionnelles, mais sans la protection des statuts et des liens sociaux primaires. Le RMI recueille ceux pour qui le processus de délitement de ces liens et statuts est le plus achevé. A ce titre, loin d'être les exclus du système, ils en sont au contraire le produit - à l'image d'une société individualiste de masse, ce qui n'est pas contradictoire, si on définit la masse comme une juxtaposition d'individus isolés. Dans cette perspective, le dispositif RMI joue un double rôle : un rôle thérapeutique de réparation et un rôle politique d'accompagnement d'une société ouverte.

³ Nous empruntons cette expression au sociologue Alain EHRENBURG, qui a publié un ouvrage intitulé précisément : L'individu incertain, Calmann-Levy, 1995.

Dans sa version thérapeutique, le RMI pallie, a minima, à la faillite de certaines institutions, faillite consubstantielle à l'avènement de la modernité. C'est le cas de la famille, devenue "nucléaire", qui finit par se dissoudre puis par se "recomposer". L'histoire de Valérie est exemplaire de ce mouvement. Le divorce de ses parents la livre à elle-même à l'âge de 13 ans. Elle n'accepte pas le nouveau compagnon de sa mère, laquelle est par ailleurs fort occupée à se reconstruire une vie professionnelle. Elle fugue, puis se retrouve durablement à la rue, vers l'âge de 17 ans. Elle s'allie avec un jeune homme guère plus âgé et dans une situation identique. Le jeune couple vit d'errance et de squats, de petits boulots saisonniers et de contacts épisodiques avec des organismes sociaux et des éducateurs de rue. A 18 ans, Valérie accouche de son premier bébé, séjourne quelques temps en hôtel maternel, se marie avec le père, puis le couple reprend sa vie errante avec l'enfant. Elle met au monde un deuxième enfant, elle a 20 ans. Quelques années plus tard, son mari se suicide, la laissant veuve à 24 ans avec deux jeunes enfants. Après une période de profonde dépression, elle réagit pour les enfants. Elle prend contact avec une assistante sociale de la mairie de la commune où elle a élu domicile (toujours en squat), laquelle instruit son dossier RMI et la met en contact avec une animatrice locale d'insertion, qui lui procure un CES sur un chantier d'insertion. Ce n'est pas encore le chemin direct de l'emploi, mais le sas, la respiration nécessaire qui lui permet de ressaisir sa vie : elle régularise son squatt avec le propriétaire (et la médiation d'une association), scolarise ses enfants, retrouve un compagnon. A la fin de l'entretien, et bien que les traces de ses traumatismes passés soient encore très perceptibles, elle dit : *"si j'avais pas eu les enfants, je crois que je me serais suicidée aussi, maintenant j'ai plus du tout envie, au contraire, j'ai envie de vivre ... de vivre bien"*.

Autre institution qui ne remplit plus sa fonction traditionnelle : l'hôpital psychiatrique. En une génération, il est passé de la logique de l'enfermement (bien décrite par Michel Foucault) à celle de l'ouverture, en développant "hors les murs", une politique de secteur, intégrée dans la ville. Pour pertinente qu'elle soit, une telle vision de l'hygiène mentale n'a pas supprimé les obstacles à la socialisation professionnelle, et à la socialisation tout court, de nombre de ses ressortissants. Il n'est pas étonnant que l'on en retrouve un certain nombre dans le dispositif RMI. Quand nous distinguons ainsi quelques personnes comme relevant d'une pathologie psychiatrique, nous sommes bien conscients du débat actuel autour de la "souffrance psychique liée à l'exclusion" et nous ne voulons pas confondre les deux catégories. Nous n'avons aucune compétence pour intervenir dans ce débat, objet de rencontres entre professionnels dans la région Rhône-Alpes ⁴. Nous ne pouvons qu'approuver le souci prudent de ces spécialistes et des opérateurs que nous avons rencontrés de ne pas, justement, "psychiatriser" les bénéficiaires. L'offre de santé proposée par le dispositif est une offre généraliste, assurée par des médecins généralistes et des psychologues. Le suivi psychiatrique, quand il est nécessaire, est le fait des Centres médicaux psychologiques et du secteur psychiatrique. Il reste qu'il y a indiscutablement des personnes dont la pathologie mentale est à l'origine de l'exclusion et non pas l'inverse, et certaines pour lesquelles le diagnostic est plus difficile à établir - mais sans doute faut-il le laisser en suspens.

⁴ L'O.R.S.P.E.R.E, observatoire régional de la souffrance psychique liée à l'exclusion, en a fait son objet. Il a organisé un colloque sur ce thème, à Lyon, en octobre 1997.

Toujours dans le registre de la fonction thérapeutique de réparation, il y a, les "trous" du système de protection sociale. Certains de nos interviewés sont écartés du marché de l'emploi en raison de problèmes invalidants de santé. L'histoire de Refah (42 ans) est éloquente sur ce point, mais pas unique. Il a une bonne formation initiale, une grande capacité à trouver du travail et un très bon carnet d'adresses. Cependant, il souffre d'allergies aux produits chimiques (entre autres) qui ne se découvrent que peu à peu, et lui interdisent de garder un certain nombre d'emplois dans lesquels il avait commencé à "faire son trou". On finit par découvrir que ses allergies ont pour origine de graves anomalies chromosomiques, mais la COTOREP rejette son dossier et il n'obtient pas l'emploi protégé qui tiendrait compte de son handicap.

Mais nous disions que le dispositif RMI jouait également un rôle politique de gestion de la société ouverte. Nous entendons par là la possibilité offerte par la société aux individus de faire des choix personnels de construction de leur vie, au besoin sous forme de ruptures ⁵. C'est très net en ce qui concerne un certain nombre de femmes mariées, qui ont pris appui sur le RMI pour négocier leur divorce : *"Le RMI est une façon de me sortir d'un système sans ressources et sans formation. C'est sûr que sans le RMI, je ne me serai pas séparée .."*, déclare Mme B, 25 ans, 2 enfants, quoique celui-ci ne règle que la moitié du problème de son point de vue : *"... Mais pour se réinsérer, on n'est pas bien aidé, ni orienté. Le RMI m'apporte uniquement une aide financière, et l'assistanat n'apporte aucun épanouissement quelconque"*. Le RMI peut tenir lieu aussi de béquilles passagères, comme pour André, 28 ans, dans son chemin de rupture avec une famille particulièrement destructrice. Il a un bon métier et "toujours travaillé depuis l'âge de 14 ans", mais finit par prendre la décision de mettre la plus grande distance possible entre sa mère (rejetante) et lui. Du jour au lendemain, il est SDF à 400 Km de chez lui et vit de la manche et d'hébergement de nuit. Cependant, une telle existence est trop éloignée de son schéma de vie (axé sur le travail et l'autonomie) et le RMI l'aide alors à reprendre pied dans la vie normale, condition pour obtenir un travail (qu'il trouve sans peine). Dans son cas, le RMI n'est pas venu à l'appui de la décision de rupture, mais lui a permis de négocier un début de reconstruction. Il est très satisfait de l'accueil très souple et peu exigeant dont il a bénéficié de la part des opérateurs du dispositif - service instructeur et animateurs d'un lieu d'accueil et d'écoute - dans la mesure où cela lui laisse la possibilité de digérer, selon son rythme propre, la rupture entamée.

Ces "choix de vie", qu'ils s'accompagnent ou non de ruptures, sont évidemment des choix risqués, qui exposent la personne au risque de basculement dans une marginalité durable, qui peut finir par prendre la figure de l'échec. L'échec n'est, bien sûr, pas inéluctable, et pour les bénéficiaires du RMI, il n'est ni plus ni moins probable que pour l'ensemble des individus modernes que nous sommes, plus ou moins contraints de bricoler une vie sans le secours des repères et des normes, dispensés autrefois par les institutions d'une société traditionnelle. Le RMI peut être considéré comme le filet protecteur (très léger) qui empêche qu'une société d'individus sans repères ne se délite tout à fait. Comme nous l'ont dit certains de nos interlocuteurs, "sans le RMI, beaucoup se révolteraient". Mais c'est probablement dans cette fonction-là du dispositif RMI que l'action et la place des opérateurs sont les plus délicats à définir. Il n'y a pas là de "procédures" à mettre en place, au sens d'une série d'actions codifiées. Ni non plus de compétences professionnelles particulières acquises par voie de formation. Les personnes ont

⁵ On peut aussi mettre au compte de cette fonction d'accompagnement de la société ouverte, les réfugiés qui bénéficient du RMI, (que nous n'avons pas rencontrés dans le cadre de l'enquête), bien que sur ce plan la France soit de moins en moins une société ouverte.

cependant besoin d'être accueillies et écoutées, elles ont aussi besoin de mains tendues, sous forme d'une offre concrète d'activités, d'informations, d'orientation. Mais le moteur est en elles-mêmes, et il faut résolument abandonner l'image d'un "parcours d'insertion" - qu'elles accompliront de toute façon, si parcours il y a, dans le désordre.

Mais on peut aussi envisager cette seconde fonction sous l'angle de l'absence qu'elle met en évidence, c'est-à-dire, sous l'angle de la disparition de la notion de réciprocité. Le dispositif est ambigu, voire contradictoire, puisqu'il met en avant la notion juridique de contrat, mais un contrat étrange, sans véritable contrepartie. Le droit à l'insertion des individus n'engage un devoir d'insertion que de la part de la puissance publique. Cette ambiguïté est bien à l'image de la société contemporaine qui fait des individus des détenteurs de droits sans contrepartie, en perdant de vue la notion de réciprocité. Un dispositif comme le RMI montre qu'une telle logique des droits n'est pas seulement la source de libertés qu'on se plaît parfois à imaginer, ou plus exactement, il met en évidence le poids de cette liberté, qui se retourne en souffrances et en frustrations pour l'individu. Cette question de la réciprocité, de ce qui est dû par l'individu à la société, ne peut naturellement pas trouver de solution dans le cadre d'un dispositif comme le RMI, qui joue un rôle palliatif. Mais du moins, est-il en mesure de la poser, avec des arguments concrets, puisqu'en quelque sorte, ses opérateurs disposent d'une vue imprenable sur les effets pervers ou simplement logiques d'une telle évolution culturelle. Cette "vue imprenable" est encore plus aveuglante, si on peut dire, quand on considère la troisième fonction du dispositif, en étroite proximité avec celle que l'on vient de décrire : l'accueil (car il est difficile de parler de gestion) de la désaffiliation sociale.

3. L'accueil de la désaffiliation sociale

Plus que la rupture des liens sociaux, mais allant de pair avec elle, la problématique de ce que nous appelons "la désaffiliation sociale" se rapporte à une déprise profonde de l'individu de soi-même - une désimplification de soi et du monde. Il est toujours difficile d'identifier un tel processus chez une personne que l'on ne rencontre que l'espace d'une à deux heures. Le fait même qu'elle accepte la rencontre et de parler est le signe que la désimplification n'est pas totale, et qu'il subsiste chez la personne un désir, une faible impulsion à sortir d'elle-même. Les travailleurs sociaux connaissent bien ces cas, qu'ils ont l'impression de tenir à bout de bras. Ceux-ci s'activent en effet, autour de ces personnes, pour régler les grands et petits problèmes de leur existence, avec la sensation désespérante de ne jamais en voir le bout. Et en effet, ces personnes ont effectué la remise d'eux-mêmes aux travailleurs sociaux, et en ce sens, ils ne sont pas du tout désocialisés. Quand on fait avec eux le recensement de leurs relations, on s'aperçoit qu'il sont insérés dans un maillage social dense, qui va bien au-delà des actions mises en oeuvre dans le dispositif RMI stricto sensu. Entre l'association humanitaire ou caritative, l'atelier d'insertion, l'éducateur, l'assistante sociale, le CMP, l'association de logement social, il est finalement possible d'organiser la quasi totalité d'une vie quotidienne.

Nous avons rencontré un de ces grands marginaux, dont toute la vie adulte n'est qu'une succession de prises en charge, de prison en foyer d'accueil ou en cure de désintoxication et dont toute l'expérience professionnelle, à près de 50 ans, se résume à quelques passages dans des ateliers d'insertion d'organismes caritatifs. Il est clair que dans de tels cas, le RMI est un

équivalent du Fonds National de Solidarité et que les possibilités de réinsertion sont limitées, voire nulles, sauf miracle.

Cependant, le dispositif ne peut se contenter d'enregistrer la situation et d'organiser la survie dans la dépendance de la personne. Car la situation n'est pas un donné, elle se construit dans le temps, par un ensemble d'interactions entre la personne et son environnement social. Pour certains de nos interviewés, plus jeunes et pas encore brisés par l'existence, le cercle vicieux de la dépendance/assistantat était déjà enclenché, mais rien n'était encore joué - et en tout état de cause, il faut faire l'hypothèse que rien n'est joué. Les travailleurs sociaux portent dans ces cas une lourde responsabilité, puisque devant la tentation de remise de soi du "bénéficiaire", le mouvement de déprise doit venir d'eux. Et sans doute, n'est-il pas plus facile pour le travailleur social de lâcher prise, hanté qu'il est par le spectre de la chute dans le néant de son "client", que pour celui-ci de couper le cordon ombilical. Cependant, les opérateurs du RMI, dégagés de la logique de l'urgence dans laquelle l'action sociale est de plus en plus prise, sont certainement plus en mesure que leurs partenaires publics et associatifs de l'action sociale de prendre du recul et d'inviter ces derniers à la réflexion et à la concertation ⁶.

Encore une fois, ce que nous appelons ici désaffiliation ne signifie pas rupture radicale des liens sociaux. La capacité de la personne de nouer une relation à autrui n'est pas brisée. Elle n'a pas perdu tout repère, ne serait-ce que par le biais des organismes sociaux. Les plus isolés trouvent le chemin des lieux d'accueil et d'écoute quand ils existent, qui n'ont guère besoin de faire de la publicité, car le bouche à oreille suffit. L'image de la "grande exclusion", au sens de la rupture complète, est probablement une vue de l'esprit. Cependant, un de nos interlocuteurs nous a semblé engagé assez loin sur cette voie. Malgré sa singularité, il n'est peut-être pas inutile de s'y attarder un moment. Laurent, 41 ans, a commencé sa vie professionnelle sous de bons auspices : animateur de formation, titulaire d'un DEFA, il a exercé la fonction de directeur d'une MJC, dans les années 80. Puis, à la suite d'une rupture, il a changé brutalement de vie, et a fait la route, en France et en Europe, pendant 10 ans. Au milieu des années 90, fatigué de l'errance, la santé dégradée et de plus en plus gagné par la peur de l'agression, il a éprouvé le besoin de s'arrêter. Il a choisi une ville un peu au hasard, et avec son bagage culturel initial, a trouvé sans difficulté ce qui lui était nécessaire pour se procurer un logement : le RMI et les aides au logement (FSL et Allocation logement). Sans conviction, il a fait une demande de CES à la mairie, mais "je ne sais plus ce que c'est le travail, après 15 ans". Il n'envisage pas non plus de refaire une formation, "qui sera nécessairement au-dessous de mon diplôme initial". Il fait de temps en temps quelques petits boulots au noir (vendanges etc...). Quelle différence y a-t-il entre son mode de vie actuel et la route ? *"Rien, répond-il, sauf pour manger et dormir ... avec un appartement, on peut rester une journée sans rien faire, sans avoir à chercher un toit"*. Si l'histoire de Laurent a une portée générale au-delà de son cas singulier, c'est qu'un nombre non négligeable de jeunes font aujourd'hui le choix de l'errance, qu'il a fait il y a 15 ans. Ils feront probablement le même constat que lui, au bout de quelques années et chercheront à se stabiliser. Comment les accueillir ? La collectivité doit-elle se contenter de leur permettre de poursuivre leur mode de vie avec juste un peu plus de confort, comme c'est le cas pour Laurent actuellement, soit un assistantat minimal ?

⁶ Des travaux récents montrent combien l'action sociale est de plus en plus soumise à la notion d'urgence, qu'elle contribue grandement à produire d'ailleurs. On se référera par exemple au rapport de Christine DOURLENS, Dans les labyrinthes de l'urgence, le cas de l'administration sanitaire et sociale, CERPE/ Ministère du travail et des Affaires Sociales, mai 1998.

Cette population est difficilement saisissable et donc pas ou peu étudiée ; on peut cependant faire l'hypothèse qu'elle est différente des marginaux toxicomanes et/ou délinquants. On peut peut-être imaginer des structures de réinsertion, en association étroite avec des personnes sorties de l'errance, un peu sur le mode de ce qui existe pour réinsérer les ex-détenus.

Cette troisième fonction du dispositif est ce qui le rapproche le plus du travail social et de l'action caritative classique. Il s'en distingue cependant par sa mission d'insertion et par le fait de disposer d'une structure et d'outils intégrés, permettant la concertation entre des acteurs locaux très divers. La tentation est grande, étant donné le contexte social et économique, de perdre cette spécificité et de se fondre dans la problématique générale de l'aide sociale, en n'y apportant qu'un maillage de plus. Mais l'objectif n'est pas d'améliorer l'assistantat (même rebaptisé sous l'appellation politiquement correct de "droit à l'assistance"), mais d'empêcher le plus grand nombre possible de tomber dans la dépendance durable et de perdre ainsi cette autonomie qui donne une partie de son identité à l'individu moderne. Cela peut signifier que dans certains cas, l'abstention de l'action est préférable à l'action. Il est cependant très difficile de résister à la tentation d'agir, d'aider la personne qui est en face de soi et *in fine* de se substituer à elle.

4. La fonction de germination sociale du dispositif

Au fil des brèves présentations que nous avons faites de nos interlocuteurs et de leurs paroles que nous avons rapportées, on a pu voir à quel point le dispositif RMI comblait des manques, dont certains étaient dus à l'érosion ou à la faillite d'institutions anciennes. Mais d'autres viennent d'aspirations, de besoins sociaux qui n'ont pas encore trouvé leurs procédures sociales correspondantes. La société, dans sa part la plus active, cherche de nouvelles formes d'expressions individuelles et collectives, de nouvelles activités qui ne trouvent pas à se loger dans la forme actuelle du travail salarié et dans l'éventail des métiers. Dans la foulée de la prospérité des "trente glorieuses", les inventeurs, les "bricoleurs" du social, de la culture, de l'économie trouvaient les financements nécessaires à leurs projets. Les fonds de la formation permanente, que la loi de 1971 avait largement abondés, ont beaucoup été utilisés à cette fin, au besoin en tordant quelque peu les règles administratives⁷. Mais la formation permanente, réduite à un peu de chagrin, s'est resserrée sur des objectifs étroits de professionnalisation, et on peut dire la même chose de nombre de procédures de financement qui mettaient du jeu dans les rouages de la société. Au-delà de la crise des financements publics, la décentralisation, par la redistribution des pouvoirs et des attributions qu'elle a opérée, a, elle aussi, supprimé des espaces de respiration et réduit des marges de manoeuvre. Aujourd'hui, l'innovation sociale a les plus grandes difficultés à trouver son financement. Les porteurs de projet, qui n'ont pas désespéré et ne disposent pas de fonds personnels, peuvent de fil en aiguille en arriver à demander le RMI. On sait que c'est le cas pour de nombreux artistes et porteurs de projets culturels (le RMI vient ainsi combler les insuffisances et le repli des statuts d'artiste libre et d'intermittent du spectacle). Une

⁷ Pour prendre un exemple parmi d'autres, l'association d'éducation populaire, Peuple et Culture de l'Isère, a, entre la fin des années 70 et la fin des années 80, largement utilisé les procédures et les fonds de la formation des adultes pour permettre à des individus de monter leurs propres projets, en milieu urbain et en milieu rural. De ces "écoles de projets", sont sortis des individus et des entreprises qui ont irrigué l'économie sociale, l'action culturelle, et l'économie rurale (les "entrepreneurs ruraux"), en Isère et dans d'autres départements. Au début des années 90, l'association a dû déposer son bilan.

récente étude nationale en faisait le recensement et l'analyse ⁸. Elle est intéressante au regard de notre perspective. Les auteurs remarquent d'abord que "la proportion d'allocataires artistes du RMI est bien supérieure dans ces métiers à ce qu'elle est dans la plupart des autres secteurs professionnels" (environ 35 000 personnes au RMI pour une population active évaluée à 220 000 personnes). Ils soulignent ensuite que ces personnes ont un niveau de formation initiale bien supérieur à ceux des autres bénéficiaires du RMI (au moins bac +2). Selon leurs investigations, on constate que seulement 20 % d'entre eux sont prêts à prendre un "job alimentaire", contre 70 % qui recherchent une insertion professionnelle dans leur discipline artistique. Ce qui fait dire aux auteurs que "les travailleurs sociaux constatent surtout la difficulté ou le refus de cette population d'abandonner ses projets de vie d'artiste". Comme ils le soulignent : "c'est un secteur où, souvent, l'on fait ses premières armes avant de le quitter, faute de pouvoir s'y stabiliser. Mais c'est aussi un type d'activité dont on fait difficilement, voire jamais, le deuil". Ils constatent alors qu'il y a un certain décalage entre les modes d'être et les projets de ces RMistes particuliers et les travailleurs sociaux : "En plus de leur instabilité, leur décalage avec le réel, ou leurs difficultés de socialisation qui sont perçues comme problématiques, leur difficulté à structurer un vrai projet artistique et professionnel est soulignée, malgré leurs ressources personnelles et leur fortes motivations, également évoquées par les travailleurs sociaux". Mais on peut voir les choses dans une autre perspective et dire qu'il n'est pas étonnant que les projets créatifs et innovants soient "en décalage avec le réel", et que leurs porteurs soient perçus comme "instables" et "asociaux" à des agents sociaux et administratifs habitués à percevoir le réel au travers des procédures existantes. Les auteurs de l'étude concluent cependant "que la multiplication de micro-réalisations est particulièrement possible dans ce secteur d'activité", tout en soulignant que les (faibles) dispositifs d'aide existants sont peu connus des travailleurs sociaux et que les moyens internes au dispositif RMI sont faibles et "rarement proportionnés au travail réalisé".

Dans cette fonction du RMI, beaucoup reste à faire. La situation que les auteurs de l'étude précitée décrivent pour les artistes prévaut également pour les autres porteurs de projets ⁹. Les travailleurs sociaux sont déroutés par ce public, et n'ont ni les connaissances, ni les savoir-faire pour orienter et aider efficacement à l'éclosion des projets. Les réussites tiennent à la grâce de la rencontre entre des individus et peu à des stratégies d'accompagnement ad'hoc. Il reste que cet usage du dispositif est peu connu du grand public, et guère plus probablement de ses gestionnaires ou des décideurs plus lointains. Les bénéficiaires ne tiennent pas à en faire état, à cause de la honte qui s'attache encore au RMI, et les gestionnaires ne sont sans doute pas plus à l'aise avec une telle problématique. Mais la société peut-elle avouer aussi crûment dans quelle frilosité et dans quelle indigence elle se tient vis-à-vis de certaines de ses "forces vives" ?

Conclusion

Au travers des entretiens que nous avons menés, nous avons donc vu se dessiner un RMI sensiblement différent de l'image qui en est diffusé dans le grand public. Il y apparaît bien plus comme le reflet de la société, de ses contradictions et des ruptures, que comme le refuge de ses

⁸ Les bénéficiaires du RMI ayant une activité ou un projet artistique, Note de synthèse, Ministère de la Culture et de la Communication, DRMI/TEMSIS, janvier 1998. L'étude complète est annoncée comme disponible auprès des commanditaires, mais il semble de diverses sources qu'il y ait quelques difficultés à se la procurer.

⁹ On peut se référer aussi à l'enquête publiée dans le Monde, le 1er décembre 1998, sur le RMI, qui rejoint certains de nos constats, en particulier en ce qui concerne les créateurs et autres porteurs de projet.

exclus. A la différence du service social classique, il accueillerait un public qui ne se distingue de la société dans son ensemble que par un surcroît de difficultés et non par une rupture qualitative. Il n'aurait pas affaire à l'exclusion, mais à la difficulté de vivre dans une société moderne, marquée par l'individualisme. Une telle interprétation est encore à l'état d'hypothèse, qui demande à être validée, par des études quantitatives notamment. Elle n'est pour l'instant fondée que sur un panel de 38 entretiens, mais il faut également souligner que l'interprétation proposée ici a été discutée, corrigée et dans une large mesure validée par les opérateurs du dispositif d'insertion des trois départements rhon-alpins concernés par l'enquête. Elle rejoint d'ailleurs en partie la connaissance intuitive et "impressionniste" que ces opérateurs ont de leur public et de leur action, une connaissance qu'ils ont cependant des difficultés à formaliser. Cette interprétation n'est donc pas une complète nouveauté, mais restant largement implicite, elle ne s'est encore que peu traduite par une pratique adaptée. Le dispositif d'insertion du RMI est encore très marqué par les pratiques du travail social classique, conçues pour un tout autre public. Il est clair que vouloir accueillir au sein d'un même dispositif des personnes aussi différentes qu'un entrepreneur en faillite, un étudiant au chômage, un artiste, un jeune des banlieues ou une mère de famille divorcée est une gageure - une gageure qui ne peut être couronnée de succès que si les pratiques sociales à l'oeuvre en son sein sont d'une grande souplesse et si elles permettent aux bénéficiaires de se mouvoir avec une certaine liberté. Elles doivent être articulées dans toute la mesure du possible sur les procédures de droit commun. Cette liberté et cette souplesse peuvent être maintenues si on évite de les enfermer dans des catégories. Notre présentation en termes de fonctions sociales et non en termes de typologie de profils de bénéficiaires tient à ce souci-là. Il ne faudrait pas qu'à l'usage, on la torde en direction d'une typologie des personnes. Cependant, ainsi défini, le dispositif n'en présente pas moins une difficulté, voire une contradiction. La notion de réciprocité, de contrepartie imposée au bénéficiaire est très évanescence. Elle devrait se matérialiser dans le contrat d'insertion, mais celui-ci fait très peu sens pour les signataires. La difficulté n'est pas à attribuer à un éventuel laxisme de la part des opérateurs, elle est à rechercher dans le fondement juridique même du RMI. Dans l'esprit du législateur, il y a un droit à l'insertion qui est quasiment de même nature que le droit à l'allocation. Une telle conception distribue les droits et les devoirs en chargeant la puissance publique de ces derniers. Jean-Michel Belorgey, un des "pères" du RMI, le rappelait encore récemment en ces termes : "l'insertion, si elle n'est pas conçue comme une contrepartie, mais, ainsi que le prévoit la loi, comme un deuxième droit, doit être gérée sur un mode promotionnel .." ¹⁰. Le problème est que cette conception, pour généreuse qu'elle soit, est en complète contradiction avec les fondements de la République laïque qui est la nôtre, qui n'assure la liberté des individus que dans un équilibre des droits et des devoirs. On a pu d'ailleurs observer, au cours de notre étude, que l'oubli de cet équilibre heurtait le sens commun de bon nombre de nos interlocuteurs, opérateurs aussi bien que bénéficiaires. Du côté des opérateurs, la tendance est à maintenir l'idée de contrat, a minima comme outil de régulation de la relation entre eux et les bénéficiaires. Et dans le discours de ces derniers, la question de l'assistance est une tension forte, non résolue et, sauf exceptions (de personnes dans une très grande marginalité), l'attachement à la valeur-travail et à la notion d'utilité sociale est encore puissant. Il y a donc matière à travailler le dispositif d'insertion dans un autre régime que celui d'un déséquilibre entre droits et devoirs. Il reste que le dispositif RMI, à le considérer au regard de son utilité vis-à-vis de la société, est bien loin d'être un dispositif assistanciel de plus, alourdissant encore l'Etat Providence. Il a contraire pris le relais de nombre

¹⁰ Interview de J.M. Belorgey dans le Monde du 1er décembre 1998

de systèmes assistanciels hérités des Trente glorieuses, et ce, a minima. Son évaluation en termes de coûts financiers et sociaux évités pour la société est encore à faire. Mais, même en l'absence d'évaluation précise, il est clair qu'il s'agit d'un dispositif social très léger au regard des mutations considérables à l'oeuvre dans la société depuis près de trois décennies. Il les accompagne, pour ainsi dire, au moindre coût.

Geneviève DECROP

Bibliographie

- Isabelle ASTIER, Souci d'insertion et revenu minimum, Paris, Desclée de Brouwer, 1997
Isabelle ASTIER, Du travail social à une politique des individus, in Esprit, mars/avril 1998
Alain CAILLÉ, De l'idée d'inconditionnalité inconditionnelle" Revue du MAUSS, n°7, 1996.
Robert CASTEL, Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard, 1995
Geneviève DECROP, Francie MEGEVAND, Les chemins de l'exclusion sociale, 12 itinéraires de vie à la marge et leur rencontre avec l'action sociale, Peuple et Culture de l'Isère/ADRAC, 1991
Christine DOURLENS, Dans les labyrinthes de l'urgence, CERPE/Ministère des Affaires Sociales, Lyon, 1998
Alain EHRENBERG, L'individu incertain, Calmann-Levy, 1995
Jacques ION, Le travail social au singulier, Paris, Dunod, 1998
Serge PAUGAM (sous la direction de), L'exclusion, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1996
Hugues PUEL, Dominique ROYER, Interim social, interim marchand, trajectoires individuelles, Commissariat au Plan, Economie et Humanisme, 1996
Mission régionale d'information sur l'exclusion, Dossier annuel 1999, Lyon, MRIE.

Bénéficiaires du RMI

Isère : 15 000

Ain : 5 000

Rhône : 28 000

Bénéficiaires du RMI en Rhône-Alpes (31/12/98) : 70 835

Taux de chômage en Rhône-Alpes au 31/12/98 : 10 % (France : 11,5 %)